

Prêts à reprendre ?

# WEBINAIRE : RELANCER SON ACTIVITÉ SPORTIVE ET ASSOCIATIVE APRÈS UNE CRISE

14 SEPTEMBRE 2020 - 18H/19H30



Avec le soutien de



# Avant de démarrer

## Bienvenue sur Zoom

### LE SON :

- Pour couper ou allumer le micro, en bas à gauche.

### LA CAMÉRA :

- Pour couper ou allumer la caméra, en bas à gauche.

### LES CONVERSATIONS :

- Pour discuter, “tchater”, en bas au milieu, puis la barre de discussion sur votre droite.



Muet



Arrêter la video



Converser

# Avant de démarrer

## Règles et conseils pratiques

### **PARTICIPER EN TOUTE SÉCURITÉ :**

- Nous vous recommandons d'utiliser zoom en passant par votre navigateur. Le lien social, c'est génial. Mais attention avec certains liens : nous ne garantissons que la sécurité des liens que nous partageons dans le chat.

### **QUELQUES BONNES PRATIQUES DE VISIO-CONFÉRENCE :**

- Coupez votre micro pour éviter les interférences.
- Coupez votre caméra pour ne pas surcharger la “bande passante”.

### **QUELQUES BONNES PRATIQUES D'ÉCHANGES :**

- Nous allons privilégier les réactions et questions par écrit sur le chat.
- Une personne chargée de la modération va suivre le chat tout au long de l'atelier.
- Merci d'utiliser le chat collectif uniquement pour vos questions et réactions liées à l'atelier.



# Propos introductifs



# Introduction

Les chiffres clés du sport en France

# 307 000

**ASSOCIATIONS SPORTIVES SOIT 21% DU  
SECTEUR ASSOCIATIF FRANÇAIS  
ET 180 000 AFFILIÉS À UNE FÉDÉRATION.**



# Introduction

Les chiffres clés du sport en France

# 18,4

**MILLIONS DE LICENCIÉS  
SOIT 50% DES SPORTIFS FRANÇAIS.**



# Introduction

Les chiffres clés du sport en France

# 3,5

**MILLIONS DE BÉNÉVOLES DANS LES  
ASSOCIATIONS SPORTIVES SOIT  
L'ÉQUIVALENT DE 274 000 ETP.**



# Introduction

Les chiffres clés du sport en France

# 9,3

**MILLIARDS D'EUROS DE BUDGET  
POUR L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES  
SOIT 11% DU BUDGET ASSOCIATIF FRANÇAIS.**



# Introduction

Les chiffres clés du sport en France

**70%** DES SOURCES DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES PROVIENNENT DE SOURCES PRIVÉES (COTISATIONS, RECETTES D'ACTIVITÉS, DONNS, SPONSORING).

**41%** DES REVENUS D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE CORRESPONDENT AUX COTISATIONS QU'ELLE PERÇOIT.







# Introduction

Quels impacts de la crise sur les associations ?

- **2 associations sur 3 ont stoppé leurs activités pendant la COVID-19**
- **Recours au chômage partiel, télétravail, arrêt de travail, mise en stand-by des recrutements**
- **Perte de revenus d'activités, difficultés de trésorerie**
- **Mise en arrêt forcée des bénévoles avec risque de désengagement**
- **Perte du lien avec les adhérents avec questionnement sur le renouvellement des adhésions**



# Introduction

Quels impacts de la crise sur les associations ?

## QUESTIONNER CE QU'EST L'ASSOCIATION

L'association : un cadre juridique...  
autour d'un projet et des valeurs !

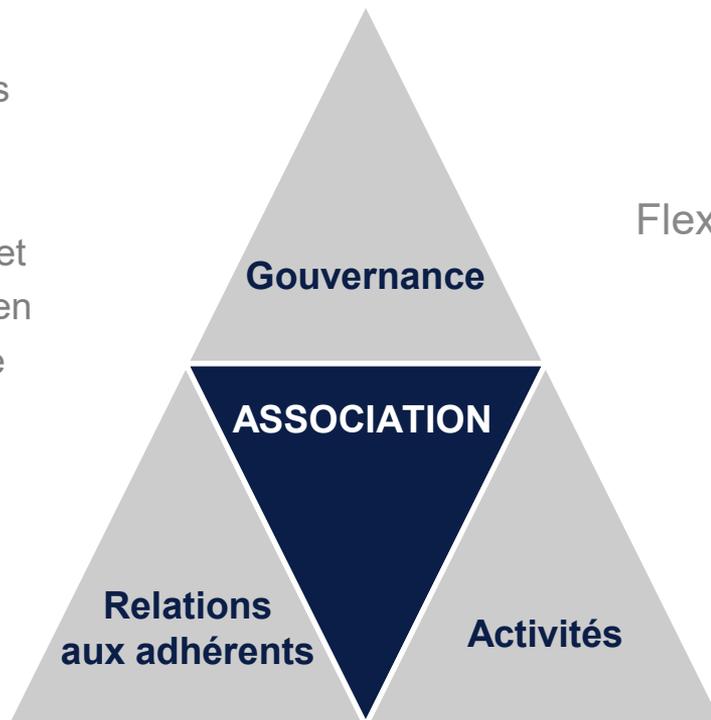


# Introduction

## Quels impacts de la crise sur les associations ?

### ADAPTER SON ACTIVITÉ, REPENSER SON PROJET

Quelques exemples : activités connectées (vidéo de cours, course en ligne...), redéploiement des bénévoles et professionnels pour créer du lien social (et peut-être gagner de nouveaux adhérents), (ré)inscription en ligne MAIS organisation de temps conviviaux STOP COVID, bureau et AG en ligne...



Flexibilité des activités

Innovation





**Reprise des activités sportives :  
quel protocole pour les clubs ?**



# Le protocole pour les associations sportives

## Respect des mesures communes

- **Le respect des gestes barrières :**

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydroalcoolique
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux

- **Le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes**

- **L'obligation de porter un masque de protection s'applique aux personnes âgées de plus de onze ans. Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.**







# Le protocole pour les associations sportives

## Les recommandations pour la pratique sportive

- **B/ La distanciation physique de 2 mètres**

La distanciation physique de 2 mètres doit être respectée dès qu'une activité physique ou sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur sauf lorsque par sa nature même l'activité ne le permet pas.

- **C/ Les recommandations à mettre en œuvre dans les équipements sportifs**

Un guide de recommandation pour l'utilisation des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives, sur le site du ministère des Sports, présente les mesures à mettre en œuvre y compris dans les vestiaires collectifs qui sont désormais ouverts. C'est un outil pratique à décliner par les propriétaires, gestionnaires et directeurs d'établissement.



# Le protocole pour les associations sportives

## Les recommandations pour la pratique sportive

- **D/ Le nombre de pratiquants autorisés dans un lieu / déclaration**

Sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, les rassemblements de plus de 10 personnes doivent faire l'objet d'une déclaration au préfet de département.

Les établissements recevant du public (ERP) de type X (clos et couvert) et PA (plein air) sont ouverts et peuvent accueillir des pratiquants sans obligation de déclaration même s'ils rassemblent plus de 10 personnes simultanément.

Dans ces établissements, aucune déclaration n'est nécessaire jusqu'à 1 500 personnes accueillies.

Les EAPS sont assimilés à des établissements ouverts et ne sont donc pas soumis à déclaration au-dessus de 10 personnes, même si la pratique d'une activité physique et sportive s'effectue dans l'espace public ou dans des lieux ouverts au public comme en pleine nature.

L'accueil des pratiquants doit donc se faire dans le respect des recommandations et personnes, dans le cadre d'un protocole sanitaire établi par l'exploitant et/ou le propriétaire.





# Le protocole pour les associations sportives

## Les recommandations pour la pratique sportive

- **F/ Vestiaires individuels et collectifs**

Les vestiaires collectifs ou individuels sont accessibles dans le strict respect des protocoles sanitaires. Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires et le respect d'une distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne est recommandé (si la configuration de l'espace le permet). Afin de garantir ce double respect, il est préconisé de mettre en place des petits groupes pour gérer les flux au sein des vestiaires (ex : mettre en place des arrivées décalées en amont afin de la séance d'entraînement ou de match débute à l'heure prévue).

L'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (le port du masque n'est pas obligatoire).

Il est fortement conseillé d'intégrer dans les protocoles sanitaires, les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique dans son avis du 3 août 2020 : définition d'une jauge de fréquentation, liste nominative horodatée des utilisateurs, aération, le nettoyage et la désinfection des locaux...



# Le protocole pour les associations sportives

Les règles pour les manifestations sportives : accueil du public

## ● A/ La déclaration

- La déclaration auprès du préfet de département de l'accueil du public dans les établissements de type X et PA n'est pas obligatoire jusqu'à 1 500 personnes. Sauf si le préfet en fonction des circonstances locales fixe un seuil inférieur.
- Au-delà de 1 500 personnes ces établissements sont classés en première catégorie. L'exploitant souhaitant accueillir du public, au-dessus de 1 500 personnes en fait la déclaration au préfet de département au plus tard 72 heures à l'avance.

## ● B/ Les conditions d'accueil

- A l'exclusion des pratiquants sportifs, le port du masque est obligatoire dans tous les établissements pour les personnes âgées de 11 ans et plus.
- L'accueil du public est autorisé, uniquement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire dans un établissement intérieur (établissement sportif clos et couvert, salle omnisport, patinoire, manège, piscine couverte, transformable ou mixte, salle polyvalente sportive de moins de 1 200m<sup>2</sup> ou d'une hauteur sous plafond de plus de 6,5m) ou établissement de plein air.



# Le protocole pour les associations sportives

Les règles pour les manifestations sportives : accueil du public

- **C/ Précisions sur la tenue des assemblées générales**

Le décret du 29 juillet 2020 a prolongé jusqu'au 30 novembre 2020 les effets de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19. Par conséquent, jusqu'au 30 novembre prochain, les assemblées générales des fédérations ou de leurs organes déconcentrés peuvent être tenues à huis clos uniquement lorsqu'existe sur le territoire concerné une mesure administrative limitant ou interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires.



# Le protocole pour les associations sportives

## Liens utiles

- <https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/fedeslienscovid.pdf>
- <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/guide-de-la-rentree-sportive>





# Préparer la reprise grâce au numérique





# Le numérique et le sport

Quelles sont les opportunités ?

- Mobiliser des ressources : bénévoles, financement, gagner du temps,
- Limiter les contacts non obligatoires en période de crise
- Rester en contact malgré tout
- Préparer la rentrée !



# Mobiliser des ressources : les bénévoles

Parce qu'ils sont au coeur du projet

- des plateformes spécialisées pour trouver des bénévoles avec internet
- des possibilités de mobiliser des missions de bénévoles numérique dans vos associations



**Aller plus loin :**

[https://drive.google.com/drive/folders/18Bkn-y\\_KQbfkcfUYrBAAR0szQ9YAKReA?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/18Bkn-y_KQbfkcfUYrBAAR0szQ9YAKReA?usp=sharing)

webassoc.org  
le web solidaire et bénévole



**TOUS bénévoles**





# Mobiliser des ressources : le financement

## Financement participatif



### PROJET

La définition des objectifs de la campagne passe par la description du projet

Quelle est l'action que vous souhaitez financer ? Qui sera concerné ? Quelles retombées positives ?  
Donnez des exemples précis et faites vivre votre projet !



### OBJECTIF FINANCIER

Déterminez un objectif financier atteignable et réaliste

Mieux vaut dépasser son objectif que le manquer !  
N'hésitez pas non plus à détailler vos besoins et à décrire ce à quoi servira l'argent collecté.



### CONTREPARTIES

Se mettre à la place du contributeur

Des contreparties attrayantes ont le potentiel de faire franchir au contributeur un pallier dans son don. Un aspect à ne pas négliger !



### DURÉE

Dans le bon tempo !

Une campagne de crowdfunding c'est entre le sprint et le marathon. Bien définir sa durée est capital : il faut suffisamment de temps pour mobiliser le plus grand nombre mais sans prendre le risque de s'essouffler ...

# Mobiliser des ressources: le financement

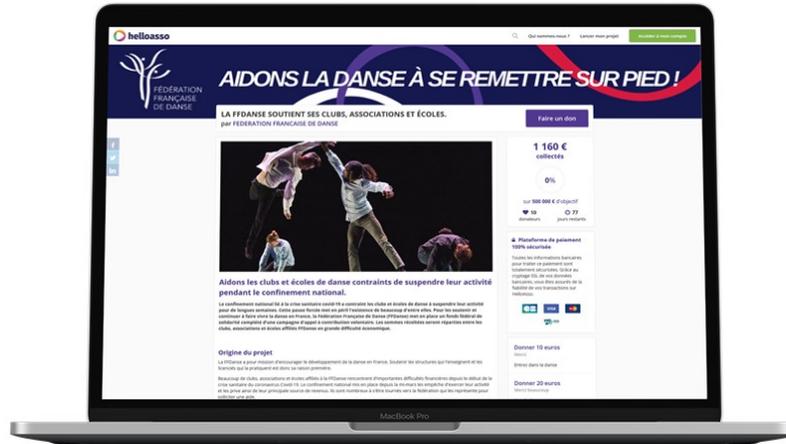


helloasso



# Mobiliser des ressources: le financement

Exemple : Fédération française de danse



[Voir la campagne](#)



# Mobiliser des ressources: le financement

Exemple : Judo Club Guichen



[Voir la campagne](#)



# Mobiliser des ressources: le financement

## Exemple : Soutiens ton club



Connexion

J'inscris mon club

### Soutiens ton club

À vous, les amateurs, les pratiquants !

Ensemble, aidons vos clubs à battre le virus et à sortir plus forts de cette période ! Permettons leur de se réinventer et assurer la qualité d'accueil de leurs adhérents dès le début du déconfinement.

Pour cela, faites un don au club de votre choix, déductible d'impôts.

[Pour en savoir plus](#)

Recherchez par ville, code postal, club

Rechercher

Une initiative de :



Le sport c'est aussi le partage, 10% seront prélevés sur chacun des dons pour constituer un fonds de solidarité dédiée à l'aide des clubs sportifs les plus en difficulté.

**Soutenir le fond de solidarité**



[Voir la campagne](#)



# Mobiliser des ressources : gagner du temps

Parce que le temps c'est de l'....

**Les outils numériques peuvent vous permettre de gagner un temps précieux dans votre gestion quotidienne (si vous acceptez d'en “perdre” un peu au départ)**

Par exemple :

- faire sa comptabilité en ligne et ainsi permettre une gestion automatique de vos opérations
- gérer ses contacts et ses membres et ainsi s'y retrouver plus facilement grâce à une base de données
- organiser des événements avec des outils en ligne et ainsi mieux maîtriser les inscriptions et les relances !



# Limiter les contacts : collaborer à distance

Mais garder des temps de rencontre en vrai!

**Se réunir à distance grâce aux outils de visioconférence. Pour cela, une multitude d'outils existent, pour bien choisir, voici quelques astuces :**

- le coût et les limites de l'outil : nb de participants, temps de réunion
- l'accessibilité : peut-on rejoindre la visio par téléphone, faut-il un compte ?
- les options proposés et vos besoins : sondage, partage d'écran, etc...

**Attention : prévoyez toujours un moment de test et des ressources pour vos membres les moins à l'aise avec le numérique !**



# Limiter les contacts : collaborer à distance

Mais garder des temps de rencontre en vrai !

## Ecrire des documents à distance et à plusieurs mains

- Compte-rendu de réunion
- Rédaction d'un projet à plusieurs : format texte, tableurs, etc

## Et le partager facilement aux membres concernés

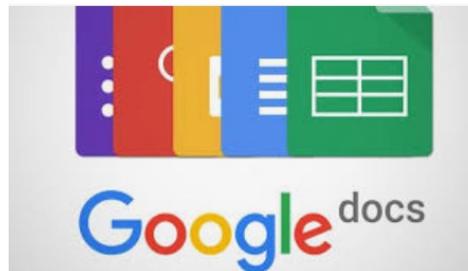
### Framapad

Collaborer en ligne n'a jamais été aussi simple

Comment ça marche ?

- Créez un pad.
- Commencez à rédiger votre texte
- et invitez vos collaborateurs.
- Chaque participant se distingue par une couleur
- et peut chatter avec le groupe.
- Si nécessaire, restaurez une ancienne version depuis l'historique
- et une fois votre travail terminé, exportez-le.

Envie d'une démonstration ?



# Et rester en contact : communiquer

Auprès de votre communauté

## Les réseaux sociaux pour :

- animer le collectif et la vie du club
- transmettre de l'information rapidement



MailChimp



## Les mails et newsletter pour :

- donner de l'information et rester en contact !



# Préparer sa rentrée : les cotisations en ligne

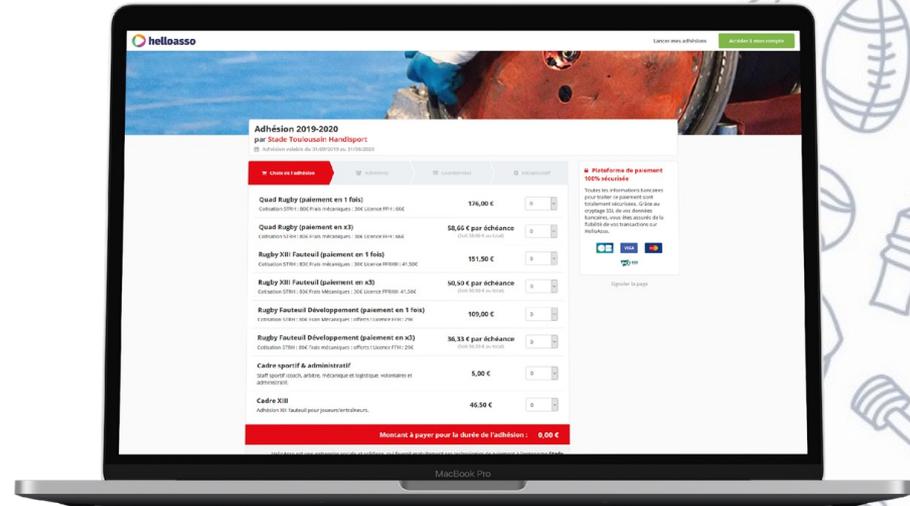
Et gagner du temps dans sa gestion

## Côté adhérent.e.s :

- faciliter l'inscription de vos membres
- permettre à vos adhérent.e.s de rejoindre votre club à tout moment

## Côté club

- gagner du temps dans la gestion des inscriptions
- faciliter la gestion de vos adhérents



# Préparer sa rentrée : la billetterie

Pour maîtriser ses événements

## Pour organiser une compétition simplement avec différents tarifs et options

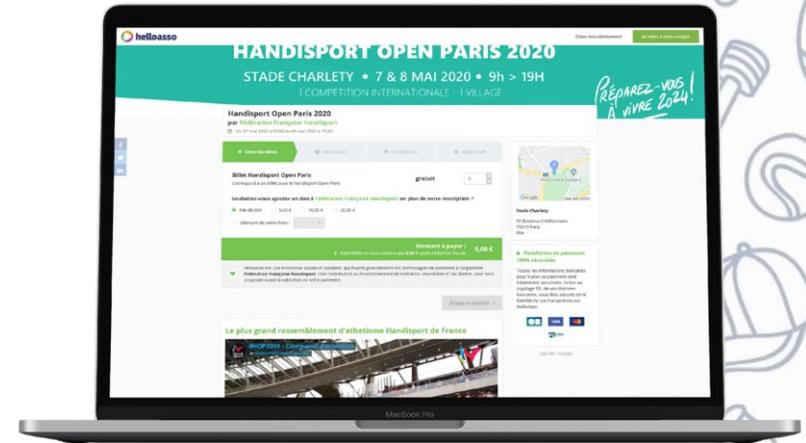
- Adaptez vos tarifs à votre événement : participants, visiteurs, bénévoles, etc..
- Ajoutez des options : t-shirt du club

## Organiser la prochaine soirée du club :

- Entrée à prix libre ou gratuite, vous pourrez également prévoir les inscrits à un repas ou une animation

## Mais aussi :

- Créer votre première boutique en ligne
- Organiser une tombola



# LA bonne pratique entre toute ? L'accompagnement !

Le numérique c'est bien, l'humain c'est mieux



helloasso

**Accompagner dans le choix et la mise en place d'outils.**

**C'est s'assurer de mettre toutes les chances de son côté pour que le numérique s'intègre au mieux dans le quotidien du club !**



Outils et conseils pour prendre en main son rôle de PANA





# **Un dispositif d'accompagnement pour les associations : le DLA**



# Le DLA

## Dispositif Local d'Accompagnement

- **L'objectif premier**

Consolider ou développer les activités et l'emploi

- **Qui peut en bénéficier ?**

Les structures d'utilité sociale employeuses.

(Associations loi 1901, SCIC, Entreprises d'insertion et entreprises adaptées, ...)



# Le DLA

## Dispositif Local d'Accompagnement



### Financé et piloté par :



### Porté par :



# Le DLA

## Dispositif Local d'Accompagnement

### Le principe

- Démarche volontaire et participation active de la structure
- Dispositif entièrement gratuit
- En moyenne 4 jours d'accompagnement par un prestataire



### Une réponse à des besoins

- Formaliser le projet associatif
- Faire évoluer l'organisation interne
- Adapter le modèle économique
- Définir un plan de développement
- Autres ...





# Zoom sur le DLA collectif rebond

## Dispositif Local d'Accompagnement

### **Le contenu sera adapté aux besoins des participants et à l'actualité**

Communiquer à l'attention des clients/bénéficiaires quant à la reprise des activités ayant été interrompues

Maintenir le lien aux partenaires financiers (publics et privés) et opérationnels

Remobiliser salariés et administrateurs

Asseoir son modèle économique





# Conclusion



# L'accompagnement des associations

## Le réseau MAIA (CRIB et PAVA)

### LES STRUCTURES DE LA MAIA



LES PAVA favorisent les échanges entre les associations de leurs territoires d'implantation.

#### STRUCTURES D'INFORMATION ET DE CONSEIL DE PREMIER NIVEAU

#### STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

dans les domaines de la vie quotidienne de l'association : gestion, statuts, engagement bénévole, montage de projets...

#### STRUCTURES D'ORIENTATION

des bénévoles vers les dispositifs adaptés : de formation, d'appui-conseil, de financements, les CRIB et les organismes spécialisés.



Les CRIB sont des structures d'échanges entre les associations et leurs territoires d'implantation. Ils apportent information et conseil sur tout sujet intéressant les bénévoles et sont également amenés à orienter ceux-ci vers les dispositifs adaptés, mais ils peuvent traiter de questions plus pointues que les PAVA, notamment en matière :

#### D'EMPLOI ET D'OBLIGATIONS SOCIALES

#### D'OBLIGATIONS COMPTABLES ET FISCALES

#### DE MUTUALISATIONS DE MOYENS

Ils peuvent aussi proposer un accompagnement individualisé aux porteurs de projets innovants.

### DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL À LA VIE ASSOCIATIVE

La fonction de DDVA a été instituée par circulaires du Premier ministre (28 juillet 1995 et 22 décembre 1999). Placé auprès du préfet, le DDVA est dans le département l'interlocuteur privilégié des responsables associatifs dans tous les secteurs de la vie associative.

Il facilite la concertation, la consultation, et le développement des relations partenariales transparentes et évaluées entre l'État et le monde associatif. Il coordonne au plan départemental la mise en oeuvre de la politique conduite par le gouvernement en matière de :

QUALITÉ DE L'INFORMATION donnée aux bénévoles	SIMPLIFICATION administrative et MODERNISATION des procédures	PROMOTION de la forme associative et de l'engagement bénévole et volontaire
SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT de projets associatifs	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ASSOCIATIVES formation des bénévoles, professionnalisation des salariés	DIVERSIFICATION des ressources financières des associations

IL ASSURE LE PILOTAGE D'UNE MAIA (Mission d'Accueil et d'Information des Associations) ainsi que LA LIASON en matière de vie associative, d'une part entre les services de l'État, d'autre part avec les collectivités locales.

L'organisation de la fonction d'observateur et de veille de la vie associative, en lien avec la DDDJCS (Direction Régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

Sylvain REMY - Inspecteur jeunesse et sport - DDDCS

Délégué départemental à la vie associative en Seine-Maritime

Direction départementale déléguée de Seine-Maritime

sylvain.remy@seine-maritime.gouv.fr

Secrétariat : 02.76.27.71.50

### LE RÉSEAU DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 76

#### LES CORRESPONDANTS ASSOCIATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT ET AUTRES SERVICES ADMINISTRATIF

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME  
SERVICE GREFFE DES ASSOCIATIONS  
7 place de la Mairie  
76036 ROUEN CEDEX

ARRONDISSEMENT ROUEN  
Séverine LEGRAND  
Bureau des élections et des associations  
Tél. : 02 32 76 52 43  
pref-associations@seine-maritime.gouv.fr

ARRONDISSEMENT LE HAVRE  
Cécile MAILLO  
Bureau des collectivités locales  
95 boulevard de Strasbourg  
76083 LE HAVRE CEDEX  
Tél. : 02 35 13 34 81  
pref-associations-havre@seine-maritime.gouv.fr

ARRONDISSEMENT DIEPPE  
Delphine GUERIN  
Bureau des élections et des associations  
5 rue du 8 mai 1945  
76203 DIEPPE CEDEX  
Tél. : 02 35 06 30 21  
pref-associations@seine-maritime.gouv.fr

DRFIP - DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
21 quai Jean-Moulin  
76100 ROUEN CEDEX  
Emmanuelle GILLOT  
Tél. : 02 32 18 90 29  
Alain JOLY  
Tél. : 02 32 18 90 35  
drfip76.pgt.contentieux@dgfip.finances.gouv.fr

DRAC - DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NORMANDIE  
13 bis rue Saint Ouen  
14052 CAEN  
Tél. : 02 32 10 70 50  
Isabelle REVOL  
Conseillère pour l'emploi, l'observation culturelle, le développement durable et correspondance architecture  
isabelle.revol@culture.gouv.fr

UNITÉ TERRITORIALE DIRECTE  
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Normandie  
Cité Administrative, 2 rue Saint Server  
76032 ROUEN CEDEX  
Christine FARA  
Tél. : 02 32 18 98 98  
christine.fara@directe.gouv.fr

U.R.S.S.A.F.  
61 Rue Pierre Renaudel  
76040 ROUEN  
Tél. : 02.35.19.15.86  
Emmanuelle KRETZ  
Référente régionale du secteur associatif  
emmanuelle.kretz@urssaf.fr

Géraldine SALOMON  
Responsable régionale du pôle Offres de service  
geraldine.salomon@urssaf.fr

DDPP - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
Protection des consommateurs et de la répression des fraudes  
30 Rue Henri Gadeau de Kerville  
76100 ROUEN  
Michel GUERRIER  
Tél. : 02 32 81 88 30  
michel.guerrier@seine-maritime.gouv.fr



L'ÉTAT EN SEINE-MARITIME ET SES PARTENAIRES  
AU SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

### AMÉLIORER L'ORIENTATION, L'INFORMATION, LE SOUTIEN ET LE CONSEIL AUX BÉNÉVOLES DES ASSOCIATIONS ET AUX PORTEURS DE PROJETS ASSOCIATIFS

Les MAIA ont été créées par la circulaire du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'État avec les associations dans les départements. La conception et la mise en oeuvre des MAIA s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'État, qui vise à rendre un meilleur service public aux usagers en matière associative.

LA MAIA n'est pas une structure. Elle est une coordination et a vocation à être le centre d'un réseau partenarial de personnes ressources et de leurs ressources participant à l'accueil et à l'accompagnement des associations. La MAIA est pilotée par le DDVA.

LA MAIA s'attache à travailler en complète cohérence avec les services « vie associative » des collectivités territoriales, les fédérations et coordinations associatives, et le Dispositif local d'Accompagnement (DLA).

MAIA - MISSION D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES ASSOCIATIONS  
Direction départementale déléguée de la cohésion sociale de Seine-Maritime  
27 rue du 74<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
Immeuble Hastings  
76003 ROUEN cedex 1  
Secrétariat : 02 76 27 71 50

# L'accompagnement des associations

## Le réseau MAIA (CRIB et PAVA)



### STRUCTURES LABELISÉES

**POUR LE SOUTIEN  
À LA VIE ASSOCIATIVE  
EN SEINE-MARITIME**



### LA MAIA C'EST

UN RÉSEAU DE CORRESPONDANTS VIE ASSOCIATIVE dans l'administration départementale de l'État et dans des organismes privés de collecte de cotisations, d'allocation des prestations ou de redistribution de droits. Les associations peuvent ainsi avoir, en ce qui concerne leurs droits et obligations, des interlocuteurs spécialisés dans un domaine d'intervention et sensibilisés à la spécificité associative.

UN RÉSEAU DE STRUCTURES LABELISÉES PAR L'ÉTAT qui oeuvrent sur le territoire départemental : CRIB (Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles) et PAVA (Points d'appui à la vie associative).

CRIB et PAVA peuvent proposer aux bénévoles des actions de formations. Ils favorisent les échanges avec les fédérations du secteur associatif.

**ROUEN**  
France Active Normandie - Site de Rouen  
15 Place de la Verrière - Im. Montmorency  
76100 ROUEN  
Cécile DALVEL et Keven MONT  
Tél : 02.32.10.65.53  
da57@franceactive-normandie.org

**ARQUES-LA-BATAILLE**  
Association de Coopération Sociale  
d'Action et de Développement  
17 rue Saint Julien  
76880 ARQUES LA BATAILLE  
Tél : 02.35.85.54.08  
accad@orange.fr

Maison Pour Tous  
Espace Georges Thurin  
17 rue Saint Julien  
76880 ARQUES LA BATAILLE  
Tél : 02.35.85.54.08  
direction@orange.fr  
egt.arques@orange.fr

**BELLECOMBRES**  
Carvelles  
20 rue de l'audience  
76680 BELLECOMBRES  
Tél : 02.35.90.26.78  
car-centresocial@wanadoo.fr

**BOLBEC**  
Maison des Jeunes et de la Culture  
Jacques PREVEL  
126 Route de Mirville  
76210 BOLBEC  
Tél : 02.35.31.05.35  
contact@mjpbolbec.fr

**LES PAVA**  
Point d'appui à la vie associative

**LES CRIB**  
Centres de ressources et d'information  
des bénévoles en Seine-Maritime

**DLA**  
Dispositif Local d'Accompagnement  
de Normandie

**DIEPPE**  
Centre Social  
Maison Jacques PREVERT  
Rue Montigny  
76200 DIEPPE  
Tél : 02.35.82.71.20  
csccs@maisonjacquesprevert-centresocial.fr

**DIEPPE**  
Centre social Mosaïque  
Maison de quartier Camille-Claudel  
4 rue de la Convention  
76200 Dieppe  
Tél : 02.35.06.67.44  
cs.mosaic@mdj-dieppe.com

**DIEPPE**  
Association OXYGENE  
Im. Christophe Colomb n°2  
Avenue Claude Debussy  
76270 NEUVILLE LES DIEPPE  
Tél : 02.35.40.28.87  
oxygene-neuville@orange.fr

**DUCLAIR**  
Maison des Jeunes et de la Culture  
17 rue du 19 mars 1962  
71480 DUCLAIR  
Tél : 02.35.37.56.80  
secretariat@mjduclair.fr

**ELBEUF**  
Maison des Jeunes et de la Culture  
de la Région d'Elbeuf  
Fabrique des Savoirs  
5, cours Gambetta  
76500 ELBEUF  
Tél : 02.35.81.41.30  
initiales@mj-e-beuf.fr

**FONTAINE LE DUN**  
Espace Multi services  
FONTAINE LE DUN  
Tél : 02.35.57.83.62  
espace\_public@cote-albatre.com

**LE HAVRE**  
Ligue de l'Enseignement de Seine-Maritime  
32 rue Clovis  
76600 LE HAVRE  
Tél : 02.32.74.92.20  
vieassociative@lge76.fr

**LE HAVRE**  
Association Havraise Accueil Médiation  
et Insertion (AHAMI)  
17 rue AnRay  
76600 LE HAVRE  
Tél : 02.35.42.32.20  
contact@aham.fr  
www.aham.fr

**VILLE DU HAVRE**  
Mission Vie Associative  
2 rue Léon Gaudier  
76600 LE HAVRE  
Tél : 02.35.19.67.37  
vieassociative@lehavre.fr

**LE MESNIL REAUME**  
Centre Social PASTEL  
249 Rue René Dielecut  
76260 LE MESNIL REAUME  
Tél : 02.35.50.03.14  
centre.pastel@wanadoo.fr

**LE TREPORT**  
Espace Social et Culturel L'Ancre  
Chemin des Vieilles  
76470 LE TREPORT  
Tél : 02.37.28.96.90  
lancre@wanadoo.fr

**NEUFCHÂTEL-EN-BRAY**  
Centre Social Municipal - ESCAL  
27 Route de Londinières  
76270 NEUFCHÂTEL EN BRAY  
Tél : 02.32.97.47.30  
escal@neufchatelebenray.fr

**ROUEN**  
Comité Départemental Olympique et Sportif  
de la Seine-Maritime  
21 rue de Crosne  
76000 ROUEN  
Tél : 02.35.73.28.88  
cdos76@wanadoo.fr

**VILLE DE ROUEN**  
Direction de la jeunesse, de la culture  
et de la vie associative  
11 avenue Pasteur  
76000 ROUEN  
Tél : 02.36.89.21 (accueil)  
DCNVA.SecteurVieAsso@rouen.fr

**ROUEN**  
Profession Sport et Loisirs 76  
2 rue d'Alambert  
76140 FETT QUEVILLY  
Tél : 02.35.58.07.50  
empsi@psl76.fr

**SAINT ROMAIN DE COLBOSC**  
Maison Pour Tous  
4 Avenue Général de Gaulle  
76430 Saint-Romain-de-Colbosc  
Tél : 02.35.20.00.16  
mjrtsc@gmail.com

**SAINT VALÉRY-EN-CALX**  
Maison de service au public  
et Insertion (SAIMI)  
17 rue AnRay  
76600 LE HAVRE  
Tél : 02.35.57.92.20  
espace\_public@cote-albatre.com

**YVETOT**  
Maison des Jeunes et de la Culture  
9, avenue de Verdun  
76190 YVETOT  
Tél : 02.35.56.89.11  
direction@mjyvetot.fr

